

Vendredi 14 août 1523

< A. Clerval, *op. cit.*, p. 378.

Delisle, # XXXV [f° 105]

[Voir le document associé page 158 r°](#)

pour montrer "les préjudices portés à la foi par les agissements faits au nom du roi pour les commentaires et traductions de Lefèvre et pour les livres de Berquin. Ces ouvrages sont manifestement favorables aux écrits condamnés de Luther."

D'où 2 commissaires se rendront à Blois pour remonter cela à Louise de Savoie et au Chancelier.